

**Procès-verbal de la séance du 03 février 2021**  
**Conseil Général de la Commune de Donneloye**

Le Président Gilbert Gavillet prend la parole

**1. Excusés – Appel**

Le Président, Monsieur Gilbert Gavillet préside la séance

La secrétaire procède à l'appel.

47 personnes sont présentes, 21 excusées et 14 absentes.

Le quorum est atteint, la séance peut commencer à 20h00.

**2. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour ne suscite aucun commentaire. Il est accepté à l'unanimité.

**3 Approbation du procès-verbal du 19.08.2020**

Le PV suscite une remarque de la part de M. Jean-Daniel Ferrot : Il demande qu'il soit corrigé au point 10, alinéa 4, sous son intervention : « la dette ancienne était de CHF 1'070'000.00, remboursée à hauteur de CHF 38'000.00. A ce régime il faudrait une trentaine d'années pour la rembourser. Celle-ci a été aggravée de CHF 900'000.00 comme cela vient d'être expliqué dans la présentation des comptes ».

Et à l'alinéa 5 « cette référence devrait servir de limite d'endettement. Comme il a été relevé très justement dans le rapport de la Fiduciaire, l'engagement total de la commune soit la dette réelle de CHF 2'000'000.00 ainsi que l'engagement hors comptes, donne un engagement global de CHF 4'400'000.00 auquel nous devons répondre »

Il n'y a pas d'autre remarque ni question et nous passons au vote

Vote :                      OUI : 46                      NON : 0                      Abstention : 0

Le procès-verbal du 19.08.2020 est accepté

**4 Assermentation des nouveaux membres - démissions**

Il y a deux démissions : Mme Marlène Pahud et M. Pierre Bersier

MM. Antoine Basset, Ruben Fontes et François Schorro demandent à être assermentés.

Le Président lit la prestation de serment.

Le Conseil compte désormais 85 membres

**5. Communications du Président du Conseil Général**

Le Président souhaite la bienvenue à toutes les personnes qui ont intégré le conseil général ce soir.

M. Gavillet passe la parole aux délégués aux associations intercommunales.

## **6. Communication des délégués auprès des Associations intercommunales**

M. Jean-François Deriaz informe qu'une assemblée de l'AIAE La Menthue a été tenue le 08.10.2020 qui avait pour principal objet le budget 2021. Ce budget reste équilibré comme les budgets précédents et comme les comptes 2019.

Il faut toutefois noter un accroissement des dépenses de l'AIAE La Menthue au titre « achat d'eau », justifié par le fait que certaines sources ne sont plus exploitables à cause du chlorothalonil. Ce manque d'eau des sources doit être compensé par de l'eau moins contaminée, plus diluée, mais aussi plus chère.

Il faut constater qu'aussi bien dans les associations d'amenée d'eau de tout le canton et de toute la Suisse que dans les institutions cantonales concernées voire les institutions fédérales, le chlorothalonil reste encore flou et des recherches sont encore entreprises, pour savoir ce qu'il faut faire de tout ça. Une solution doit être trouvée par l'AIAE La Menthue d'ici 2022.

Il existe au niveau cantonal et fédéral une garantie que les eaux que l'on consomme sont sans danger.

Il devrait y avoir des résultats d'un essai pilote au mois de juillet.

## **7. Communications de la Municipalité**

- Mme Sylviane Chabloz informe que la date officielle annoncée par l'Asire, pour la fermeture de l'école de Donneloye a été fixée à la rentrée d'août 2023. Dès cette date, les enfants iront à l'école à Thierrens, à moins que lors de la prochaine assemblée, le projet de l'extension de l'école de Thierrens ne passe pas au conseil intercommunal.

La Municipalité réfléchit à un avenir pour les locaux du collège de Donneloye.

Mme Chabloz nous lit la lettre reçue du Service dentaire intercommunal du Gros-de-Vaud - Echallens

La caravane dentaire est très vieille. D'énormes frais sont nécessaires. Selon les statuts actuels, le service dentaire intercommunal du Gros-de-Vaud ne peut rien faire.

L'Asire devrait donc gérer cela, si lors de la prochaine séance ce point est accepté par le législatif.

- M. Jean-Gabriel Florio informe que la Municipalité a envoyé le PACOM en étude préalable au canton, le 6 juillet 2020. La réponse a été reçue le 31 janvier 2021, sous forme d'un document de trente pages. Dans celui-ci, il y a des remarques justifiées, des corrections ou certaines propositions faites, que le canton dit ne pas être prêt à accepter. Ce sont des choses qui peuvent être réglées très rapidement.

Toutefois, dans ce document, vingt pages contiennent des conseils et des suggestions dont on ne sait pas vraiment que faire. En effet, si on prenait en considération tous ces conseils, le règlement communal ferait soixante pages.

Ce que la Municipalité doit faire maintenant c'est prendre contact avec chacun des responsables de l'administration cantonale ayant émis un préavis, pour savoir exactement ce qui est impératif et ce qui ne l'est pas. Cela va prendre un certain temps.

La volonté de la Municipalité est de mettre ce PACOM à l'enquête publique avant la fin de la législature, mais c'est sans grande garantie.

- M. Frédéric Duc donne une réponse à Mme Ziehli qui avait demandé au dernier conseil le pourcentage des forêts exploitées durablement. Au niveau de la commune de Donneloye et de toutes les communes du triage forestier, 100% des forêts communales sont certifiées PEFC (PEFC est la plus grande organisation dont le but est de garantir une gestion forestière durable et la commercialisation des produits qui en découlent au travers d'un système de certification indépendant) ou labélisées SFC (Le Forest Stewardship Council est un label environnemental, dont le but est d'assurer que la production de bois ou d'un produit à base de bois respecte les procédures garantissant la gestion durable des forêts)

80% des forêts privées sont exploitées par contrat par le triage donc certifiées et labélisées. Les 20% restant sont des forêts privées exploitées durablement par leurs propriétaires car le garde forestier donne le permis de coupe, mais elles n'ont pas de certification. La Commune n'a aucun impact sur les forêts privées.

La commune a une disposition de coupe de bois pour la saison 2019/2020 de 925 m<sup>3</sup>. Normalement c'est 450 m<sup>3</sup> par année, mais suite à un déficit ces dernières années, un droit un peu plus grand a été donné.

En 2019/2020, il a été coupé 577 m<sup>3</sup> de bois dont près de 400 m<sup>3</sup> étaient atteints par le « bostryche ».

L'état de nos forêts, et ceci sur tout le plateau Suisse, est mauvais. Ceci est dû au dérèglement climatique. Pas mal de frênes sèchent sur pied. Une coupe de bois a été faite vers le Manoir de la Vignette à la sortie de Donneloye. Sur environ 100 m<sup>3</sup> sorti, quasiment la totalité était sèche sur pied. Après cette coupe, il n'y aura pas de replantation puisque pas mal de noyers sauvages, de chênes et d'épicéas se sont naturellement semés là. Les épicéas sont déjà atteints depuis un bon moment.

Le prix moyen de vente du bois est de CHF 49.65 le m<sup>3</sup>. Le prix moyen de coût d'exploitation est de CHF 76.00 le m<sup>3</sup>, ce qui donne une perte de CHF 25.00 le m<sup>3</sup>, perte due principalement au prix du bois qui est catastrophique sur le marché et à des forêts difficiles à exploiter qui demandent beaucoup de mécanisation. Il n'y a donc aucun intérêt à faire des coupes massives, puisque plus on coupe, plus on perd.

Heureusement le canton finance une participation pour ces pertes d'environ CHF 50'000.00.

En 2021, il y aura plusieurs coupes sur Prahins, en espérant avoir le moins de perte possible.

- M. Benoît Reymondin informe du départ du responsable de la Step de Donneloye, M. Christophe Chabloz. Il sera remplacé par M. Max Soltermann.

Les nouveaux statuts du SDIS sont en cours de révision. Une commission a été nommée pour étudier le dossier. Le conseil sera appelé à se déterminer sur ce projet.

Une réorganisation complète du système de l'ORPC (Organisation Régionale de la Protection Civile) sera faite. Une partie des locaux sera centralisée dans un bâtiment actuellement en construction, à Orbe. L'entrée dans les locaux est prévue pour fin 2021, début 2022.

Au sujet de la mise à ciel ouvert du ruisseau du Champ des Pierres, deux variantes sont à l'étude et nous serons proposées courant mars. Le projet définitif est prévu courant juin.

## **8. Préavis no 07/2020 – budget 2021 – rapport de la Commission des Finances et gestion**

Mme Lise Courvoisier, Syndique, expose le budget avec le support d'un projecteur.

Elle souligna que la commune fonctionne depuis plus d'un mois sans budget, mais dans la légalité. Avant de reporter le conseil, la Municipalité s'est renseignée auprès de la Préfecture.

Le Président M. Gilbert Gavillet passe la parole à M. Luigi Zasso qui donne lecture du rapport de la commission des Finances et de Gestion, qui recommande d'accepter le budget tel que présenté.

- M. Jean-Daniel Ferrot souligne qu'une année après la fin des travaux, la Municipalité ne nous a pas encore donné les prix de construction du magasin et des rénovations du restaurant. Il rappelle qu'il n'est toujours pas d'accord avec la façon dont ont été calculés les amortissements. Selon lui, l'intégralité de l'investissement doit être amortit.

La Syndique a fait une démonstration l'année dernière en expliquant que la Municipalité n'amortissait que 20%.

Si l'amortissement de 20% sur l'ensemble des deux commerces est de l'ordre de CHF 300'000.00, sur 30 ans, c'est CHF 1'800.00 d'amortissement par année aujourd'hui la commune présente un budget avec CHF 3'750.00 d'amortissement pour les deux commerces.

M. Ferrot souligne que le café-restaurant, propriété de la commune depuis 35 ans a coûté, avec le prix d'achat et diverses rénovations, et avant les travaux 2020 environ CHF 1'000'000.00 à la commune. Il est aujourd'hui en valeur comptable à CHF 200'000.00. Cela veut dire qu'il a été amorti de CHF 800'000.00.

Durant ces 30 ans, il a été amorti de CHF 25'000.00 par année. Il faut croire que les prédécesseurs ont fait tout faux.

Mme la Syndique répond qu'elle ne veut pas revenir encore une fois sur ces amortissements. Cela n'a pas été fait selon les fantaisies de la Municipalité, mais selon les directives qui ont été données.

Les comptes de l'épicerie et du restaurant seront communiqués de manière très précise, dans le cadre des comptes, et non dans le cadre du budget, donc lors du prochain conseil général.

Il n'y a pas d'autre question ni remarque Le Président propose de passer au vote.

1. d'accepter le budget de la bourse communale arrêté comme suit pour l'année 2021

<b>Charges</b>	<b>2'927'860.00</b>
<b>Revenus</b>	<b>2'624'210.00</b>
<b>Excédent des charges</b>	<b>303'650.00</b>

Vote : OUI : 41 NON : 0 Abstention : 5

### **Le préavis municipal 07/2020 est accepté**

#### **9. Divers et propositions individuelles**

- Mme Lisette Bezençon informe qu'elle a été profondément choquée que l'on ait pu ouvrir le petit marché local le 25 décembre, dans un pays chrétien, donc un jour de l'année qui devrait être fermé. Est-ce que la Municipalité à son mot à dire ?

Mme La Syndique répond que la Municipalité a d'excellentes relations avec les gérants du petit marché local.

Elle reconnaît que ce point n'a pas été discuté en Municipalité où personne n'a été surpris de ce fait.

Si d'autres personnes ont été choquées aussi, elles peuvent en aviser le bureau communal. La Municipalité prend note de la remarque

- M. Jean-Daniel Ferrot réprovoque le report de cette séance du conseil général. La quasi-totalité du législatif vaudois que ce soit des conseils communaux ou généraux ont fonctionné en décembre 2020, sans recrudescence de la pandémie. Il se demande si c'est une question de fin de législature, où il ne faut pas trop brusquer les choses et finir en roue libre, mais selon lui, ce n'était pas justifié.

M. Ferrot informe que l'Etat a posé un tapis sur la route d'Yvonand depuis la sortie de Donneloye, jusqu'à Niédens. Il y a un magnifique boulevard, sur un tronçon rectiligne, où l'on roule à 80 km/heure, avec un seul obstacle : le cimetière de Donneloye.

Il y a deux ou trois ans, la commune avait mis au budget un montant de CHF 40'000.00 pour enlever le mur du cimetière, le rétrécir de 3 à 4 mètres, sécuriser la place et permettre l'arrêt de voitures sur le côté. M. Ferrot invite aujourd'hui la Municipalité à reprendre ce projet.

Quant à la renaturation du ruisseau du Marais à Mézery. M. Ferrot souligne que la presse régionale ainsi que la FAO s'est fait l'écho ces jours passés de ces travaux dont les tractations ont commencé en 2014 entre les communes de Donneloye et Molondin, le Canton et la Confédération pour remettre ce ruisseau à jour. Il semble que les travaux devraient bientôt débuter.

C'est sur un tronçon de 1,3 km que les canalisations devraient être remises à jour pour un montant de CHF 5'200'000.00. Ces travaux seront payés à 95% par les subsides de la Confédération et du Canton. Les crédits ont été lâchés. Le reste soit 5% à la charge des deux communes de Donneloye et Molondin.

M. Ferrot aimerait savoir quel est la répartition de ces CHF 260'000.00 à charge de ces communes et le conseil a-t-il été sollicité sur ce sujet ?

M. Gilbert Gavillet répond qu'une commission a été nommée. Elle a déjà fait quelques séances.

Mme la Syndique confirme que c'est un objet qui occupe la Municipalité depuis plusieurs années. Les chiffres ont été donnés par la presse. L'article fait part des 5%, mais uniquement sur la renaturation. Lorsque l'on touche à des terres agricoles, ce n'est pas facile et cela nécessite d'autres travaux. Le montant à la charge des communes n'est pas de CHF 260'000.00, mais le projet présenté à la commission est de CHF 432'00.00 environ. Il comprend le montant de la renaturation, les améliorations foncières, l'élargissement du chemin, etc...

Le projet a été bloqué car la Municipalité de Donneloye se pose des questions quant au montant et au devoir qu'elle a de faire ces travaux. Si les comptes étaient meilleurs et la situation financière de la commune plus facile, elle n'hésiterait pas.

La Municipalité a pris note de la demande pour le cimetière. C'est un peu la même problématique. Lorsque les comptes ne sont pas idéaux, il y a deux solutions : soit on demande plus d'argent en augmentant les taxes, soit on augmente les impôts. Pour le moment, la Municipalité attend que le canton soit conscient des difficultés communales. Un patrimoine doit s'entretenir. Certains bâtiments ne sont plus tous jeunes, les steps, les bâtiments communaux, la grande salle ont aussi des failles. Il y a donc des choix à faire.

Mme la Syndique réfute la remarque de M. Ferrot et affirme que la Municipalité n'est pas en roue libre, et ne se promènera pas jusqu'au 30 juin. Elle va faire son travail jusqu'au bout. Les Municipaux se sont investis à fond durant cette année 2020. Mme la syndique n'accepte pas la remarque de M. Ferrot.

La Municipalité a peut-être fait une erreur en reportant ce conseil. Elle avait téléphoné au Préfet. Elle espérait qu'en janvier la situation Covid serait plus légère.

M. Frédéric Duc précise que le Voyer de l'Etat avait contacté la Municipalité pour savoir si elle ne voulait pas profiter de repousser le mur du cimetière du moment que la route était refaite. Le budget était peut-être de CHF 40'000.00 mais les devis pour les travaux étaient de plus de CHF 80'000.00.

- M. André Bezençon pose la question suivante : la Municipalité faisant preuve d'une rigidité sans faille lorsqu'il s'agit d'appliquer le règlement vis-à-vis de ses citoyens et contribuables, comment se fait-il qu'elle ait pu passer outre d'une mise à l'enquête officielle concernant la réfection du café restaurant de la Clef des Champs lorsqu'on connaît les transformations lourdes qui lui sont associées ? de sept chambres initialement on passe à quatre, création d'une dalle, modification de l'accès.

M. Florio répond que depuis le départ il avait été dit qu'une dispense d'enquête serait faite pour la transformation du restaurant afin d'éviter un certain nombre de coûts qu'une enquête publique aurait engendrés. Ce fait n'a pas été caché. Une autorisation de construire a été donnée, dans la légalité.

M. Bezençon demande qui a donné cette autorisation de construire ? La Municipalité aurait pu afficher une dispense d'enquête.

M. Florio et Mme Courvoisier répondent qu'une dispense d'enquête a été publiée.

M. Bezençon demande si le marronnier abattu devant le restaurant a été replanté.

Mme Sylviane Chabloz informe qu'une autre espèce va être replantée ailleurs dans la commune.

M. Bezençon est content de la réponse de la Municipale. Il est moins satisfait de la réponse de M. Florio. Il va s'arrêter là car il ne veut pas pousser la mesquinerie à dénoncer la Municipalité aux autorités compétentes.

- M. Jean-Daniel Ferrot demande quelle est la participation de la commune quant aux travaux de renaturation du ruisseau du marais ? Il y a six ans que les tractations sont lancées, est-ce que l'on peut encore dire non à ce projet ?

Mme la Syndique répond que le Grand Conseil a donné son aval la semaine dernière. Les crédits ont été accordés au même moment.

Plusieurs agriculteurs qui sont touchés par ce projet se trouvent chamboulés dans leur manière de travailler, et craignent ce ruisseau qui traverserait la région.

Une séance doit encore avoir lieu avec les propriétaires avant d'arriver devant le conseil. Il y a quelques oppositions du côté de Molondin.

Pour lancer un tel projet, il faut l'aval de toutes les parties. Les côtés financiers, écologiques et pratiques doivent être étudiés.

Le projet est devisé à environ CHF 432'000.00 pour Donneloye. Pour Molondin c'est plus cher.

- M. René Bovey se dit très surpris d'entendre cette discussion. Quelle sera la part des agriculteurs ? est-ce que ceux-ci seront indemnisés ? est-ce que la commune fournira du terrains ? est-ce que l'on parle d'un remaniement ? Selon le coût et les difficultés liées à ce projet, M. Bovey votera directement non. Il faudrait que les citoyens soient mieux renseignés sur le projet.

Mme Courvoisier signale que nous ne sommes pas en train de discuter de ce projet. Un crédit a été voté pour la renaturation du ruisseau. A part cela il y a le remaniement, l'élargissement du chemin qui traverse le marais. Tout cela s'ajoute aux CHF 261'000.000 évoqués dans l'article du journal.

Bien entendu que si le dossier est amené devant le conseil, nous aurons des informations très précises quant au remaniement, au coût, etc...

- Mme Patricia Florio se lève et souligne qu'elle n'est pas une habituée du conseil général, mais elle est stupéfaite de l'agressivité de MM. Bezençon et Ferrot. Si on a le droit de s'exprimer, on n'a pas le droit de mépriser le travail des autres. Menacer de dénonciation des gens qui s'impliquent depuis neuf ans dans une commune, c'est choquant.

- M. Gilbert Gavillet rappelle que les élections communales auront lieu le 7 mars. M. Frédéric Duc et M. Benoit Reymondin se représentent. Quatre nouveaux candidats se présentent : Mme Valérie Cavin de Donneloye, M. Patrick Billaud de Donneloye, M. Alain Huys de Prahins et M. Steve Jacot-Descombes de Gossens. M. Gavillet nous

encourage à voter. Durant cette journée il pourrait y voir quatre tours.

Vu les conditions sanitaires (pandémie COVID), le bureau de vote sera tenu à la grande salle de Donneloye. Le restaurant ne sera pas ouvert. Les résultats seront affichés dans tous les villages.

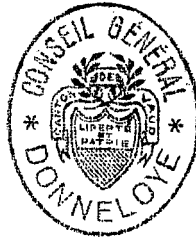
Mme La Syndique informe que la Municipalité fera tout son possible pour ne pas renvoyer la prochaine séance du conseil.

Elle espère qu'il y aura un peu plus de convivialité et que l'on pourra boire un verre et passer un moment un peu plus chaleureux, après le prochain conseil

La parole n'étant plus demandée, le Président clos l'assemblée à 21h15.

Le Président :

*G. Gavillet*  
Gilbert Gavillet



La secrétaire :

*M. Jaquier*  
Murielle Jaquier